

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY
Le 30 mars 2017

Présents : Jacques **BARDIOT**, Anne **BODARD**, Joël **BUFFAULT**, Paula **CHAUSSENOT**, Bernard **DAMOISEAU**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS** .

Absents : Etienne **CORDONNIER**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Anne-Sophie **GALLON**, Solange **MALTET**, Magalie **MASSAUX**, Charles **PLESSE**, Laurence **VAYSSIE**.

Pouvoirs : Louis de **CAUMONT LA FORCE** a donné un pouvoir à Anne **THOMINET**,
Etienne **CORDONNIER** a donné un pouvoir à Bernard **DAMOISEAU**,
Anne-Sophie **GALLON** a donné un pouvoir à Anne **BODARD**,
Magalie **MASSAUX** a donné un pouvoir à Jérôme **JOMIER**

Avant de démarrer la séance, Mme Paula **CHASSENOT** présente le calendrier des manifestations culturelles. Elle demande aux membres du conseil municipal une participation bénévole à l'occasion de ses rassemblements.

Mr le Maire informe le conseil municipal que 2 personnes ont été mandatées par le centre des impôts pour assister les membres de la commission communale des impôts directs. Il précise que les bases d'imposition de la commune de Meaulne et celles de la commune de Vitray sont différentes. En effet, le centre des impôts s'appuie sur les procès-verbaux établis dans chaque commune en 1970.

1) **ADHESION ATDA**

Mr le maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'ATDA (Agence technique départementale de l'Allier), sachant que les communes de Meaulne et de Vitray étaient déjà adhérentes. Le montant s'élève à 901 € annuellement

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

2) **DESIGNATION D'UN DELEGUE à ATDA**

Mr Jérôme **JOMIER** a été élu à l'unanimité pour représenter la commune nouvelle.

3) **SISS FOURNITURES SCOLAIRES : LISSAGE DE LA PARTICIPATION**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder au lissage des taux de participation pour les fournitures scolaires. En 2016, le pourcentage de participation de la commune de Meaulne s'élevait à 50 % et celui de la commune de Vitray à 100%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter un taux de participation de 100 %.

4) **ASSOCIATION DU PAYS DE TRONCAIS : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT.**

Sont élues à l'unanimité ; Mme Brigitte **TOURRET**, déléguée titulaire et Mme Paula **CHAUSSENOT**, déléguée suppléante.

5) **ASSAINISSEMENT : DIAGNOSTIC DES BRANCHEMENTS AVENANT N°1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement (diagnostic des branchements) pour un montant de 2 926 € HT.

- 6) DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU
- a) Construction d'une station d'épuration (étude, maîtrise d'œuvre et travaux) pour un montant de 555 760,30 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, charge et autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 % - soit un montant de 166 728,09 € ; et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 40 % - soit un montant de 222 304,12 €.
 - b) Réhabilitation du réseau (main d'œuvre et travaux) pour un montant de 295 335,25 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, charge et autorise Mr le maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 % soit un montant de 88 660,57 € ; et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 40 % soit un montant de 118 214,10 €.
 - c) Diagnostic et réhabilitation des branchements (main d'œuvre et travaux) pour un montant de 50 426 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, charge et autorise Mr le maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25 % - soit un montant de 12 606,50 € ; et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 30 % - soit un montant de 15 127,80 €.

7) COMMUNAUTE DE COMMUNES : AVENANT N°1 MISE A DISPOSITION DE SERVICE SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DES COMPETENCES ECOLE ET VOIRIE

Mr le maire explique que cet avenant concerne les besoins d'interventions techniques sur la voirie et dans les écoles non satisfaits dans certaines communes. Ces travaux pourraient être alors exécutés par des agents communaux contre rémunération de la commune qui met volontairement à disposition ses agents et son matériel.

Le conseil municipal (19 voix pour, 3 abstentions), émet un avis favorable.

8) COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU MAIRE-AFFECTATION DES RESULTATS

- a) Budget annexe Lotissement du Parc : les résultats 2016 sont approuvés. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 0,32 € et un déficit de fonctionnement de 590,60 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report au budget primitif 2017.
- b) Budget annexe Chaufferie : les résultats 2016 sont approuvés. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 52 416,01 € et un déficit de fonctionnement de 97 678,15 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report au budget primitif 2017.
- c) Budget annexe de l'Hôtel de l'Union : les résultats 2016 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 111 159,88 € et un excédent de fonctionnement de 16 746,82 €. La somme de 16 746,82 sera affectée au budget primitif 2017 au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir partiellement le besoin d'autofinancement.
- d) Budget annexe le cheval Blanc : les résultats 2016 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 810,92 € et un excédent de fonctionnement de 6 317,34 €. La somme de 810, 92 € sera affectée au budget primitif 2017 au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement ; le reste soit 5 506,42 sera affecté au compte 002 en section de fonctionnement.
- e) Budget annexe Assainissement : les résultats 2016 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 7 515,40 € et un déficit de fonctionnement de 13 279,58 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report au budget primitif 2017.
- f) Budget commune de Meaulne : les résultats 2016 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 135 829,29 € et un excédent de fonctionnement de 418 855,46 €. La somme de 109 547,29 sera affectée au budget primitif 2017 au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement ; le reste soit 309 308,17 € sera affecté au compte 002 en section de fonctionnement.
- g) Budget commune de Vitray : les résultats 2016 sont approuvés. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 25 511,10 € € et un excédent de fonctionnement de 125 967,90 €. La somme de 19 311,10 € sera affectée au budget primitif 2017 au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement ; le reste soit 106 656,80 € sera affecté au compte 002 en section de fonctionnement.

9) VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Suite à la création de la commune nouvelle le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas lier les taux et a opté pour une intégration immédiate des taux : taxe d'habitation 14,85 %, Taxe foncière bâti 6,73 %, taxe foncière non bâti 20,33 %.

Le produit fiscal attendu s'élève à 292 264 €.

10) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 (Budgets annexes)

- a. Budget annexe Lotissement du Parc (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 24 186,02 € en fonctionnement et à la somme de 22 153,40 € en investissement.
- b. Budget annexe Chaufferie : (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 154 035,17 € en fonctionnement et à la somme de 71 932,01 € en investissement.
- c. Budget annexe de l'Hôtel de l'Union (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 381 709,53 € en fonctionnement et à la somme de 381 448,43 € en investissement.
- d. Budget annexe le cheval Blanc (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 37 756,42 € en fonctionnement et à la somme de 18 981,92 € en investissement.
- e. Budget annexe Assainissement (21 pour, 1 contre) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 090 493,00 € en fonctionnement et à la somme de 100 770,00 € en investissement.
- f. Budget de la commune nouvelle Meaulne-Vitray (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 015 957,67 € en fonctionnement et à la somme de 389 779,39 € en investissement.

Les dépenses d'investissement intègrent essentiellement le busage des fossés (Vitray) ; l'acquisition du canal, la mise en place de toilettes publiques, la reconstruction du mur du cimetière, les travaux de sécurisation de l'accotement au lieu-dit « les Brosses » et l'acquisition de matériel.

11) QUESTIONS DIVERSES

- a. Mr le Maire informe le conseil municipal que le SMAT du pays de Tronçais (Syndicat Mixte de l'Aménagement du Territoire) risque de disparaître, car à ce jour les subventions sont de plus en plus restreintes.
- b. Mr le Maire informe le conseil municipal que le dossier concernant l'achat du canal est en cours de réalisation. Ce dossier sera donc revu lors d'une prochaine séance.
- c. Mr le Maire informe le conseil municipal de l'éventuelle fermeture du « petit Casino ». Cependant il reste 3 ans de loyers à payer. En cas de départ, une indemnité globale de 110 000 € serait à acquitter à la commune.
- d. Mr le Maire informe le conseil municipal que le camping doit être remis aux normes par rapport à l'accessibilité. La fréquentation de ce lieu étant très faible et le coût des travaux très important, le conseil municipal décide de ne pas le rouvrir. Ce terrain pourrait être transformé en jardin public. Néanmoins, il faudrait conserver les points d'eau ainsi que l'électricité.
- e. Mr Alexandre Soudry évoque :
 - l'augmentation des indemnités de la présidente de la communauté de communes du pays de Tronçais,
 - la réunion de conseil communal de la commune déléguée de Vitray.
- g. Mme Brigitte Tourret propose de répartir les réunions des commissions dans les deux communes déléguées
- h. Mr David Guillaume propose de revoir les tarifs des salles polyvalentes. Cette question sera à l'ordre de la prochaine séance.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 avril à 19h30 à la mairie de MEAULNE